

## Enseignement scientifique (voie générale)

Le préambule commun de ce guide contribue à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines. Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les définitions et les principes communs, quelques éléments sont à préciser pour l'évaluation en enseignement scientifique.

### Les principes généraux

Dans le cadre de l'enseignement scientifique, le contrôle continu doit s'appuyer sur les connaissances et les compétences figurant dans les programmes, ainsi que sur ses objectifs généraux de formation :

- comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ;
- identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et des savoir-faire mathématiques ;
- identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.

### Les activités supports d'évaluation

Les situations d'évaluation proposées doivent être variées et inclure, par exemple, des évaluations écrites (QCM, « questions ouvertes », etc.), des évaluations orales, des recherches ou analyses documentaires menées individuellement ou en groupe, des mises en projet collectives, des évaluations pratiques, etc.

Des travaux proposés hors la classe peuvent compléter l'évaluation des élèves. Si leurs notes sont prises en compte dans les moyennes, elles le sont pour une part moindre par rapport aux travaux réalisés en classe. Il importe de veiller à l'égalité de traitement des élèves.

Il est pertinent d'organiser en classe deux types d'évaluation à vocation sommative :

- des évaluations pluridisciplinaires à fort enjeu sommatif, consistant en un devoir d'une durée indicative de deux heures, dont le sujet associe au moins deux des trois disciplines impliquées dans l'enseignement scientifique. Ces évaluations sommatives pluridisciplinaires peuvent être construites en s'inspirant, en totalité ou en partie, des sujets issus de la Banque Nationale de Sujets (BNS). Il est nécessaire qu'elles soient conçues en commun par l'équipe pédagogique en charge de l'enseignement scientifique. Les critères d'évaluation doivent également être partagés de façon qu'un seul enseignant puisse corriger l'ensemble du devoir ;
- des évaluations de moindre enjeu sommatif, à vocation formative marquée, dont les modalités peuvent être très variées (court devoir permettant d'évaluer les acquis sur un ou plusieurs sous-thèmes du programme, analyse documentaire évaluée en groupe, travail de nature expérimentale...). Ces évaluations peuvent, dès que cela est possible, avoir une dimension pluridisciplinaire et être conçues en commun entre plusieurs enseignants en charge de l'enseignement scientifique. Leurs notes peuvent être prises en compte dans la moyenne.

En classe de première, le projet expérimental et numérique donne lieu à une évaluation spécifique, valorisant la production scientifique, la pertinence de la communication écrite ou orale à l'occasion de points d'étape ou de bilan du projet, l'engagement des élèves et la qualité de leur travail coopératif. Le temps consacré à l'évaluation du projet doit rester limité de façon à préserver le temps de travail effectivement consacré à son avancement.

## La fréquence et la pondération des évaluations

Les évaluations sommatives pluridisciplinaires sont indispensables mais ne doivent pas être trop nombreuses pour ne pas obérer le temps des apprentissages. Il est recommandé d'en organiser une par an pour la classe de première et deux par an en classe de terminale.

Pour chaque trimestre, il est recommandé d'élaborer la note moyenne à partir de trois ou quatre notes (quatre ou cinq dans le cas d'une organisation semestrielle). Les modalités diffèrent dans les classes de première et de terminale.

### En classe de première :

Trois cas sont à distinguer selon que la période considérée (trimestre ou semestre) comptabilise la note de projet expérimental et numérique et selon que la période est celle où le devoir sommatif pluridisciplinaire a lieu.

Il est recommandé d'appliquer les principes suivants :

- le projet expérimental et numérique et le devoir sommatif pluridisciplinaire ne sont pas évalués durant la même période (trimestre ou semestre) ;
- pour la période où la note de projet expérimental et numérique est comptabilisée, la note obtenue lors de l'évaluation du projet compte pour environ 50 %<sup>13</sup> de la note globale. Deux<sup>14</sup> évaluations de moindre enjeu sommatif sont prises en compte pour représenter, chacune, environ 20 % du total ;
- pour la période où le devoir sommatif pluridisciplinaire est comptabilisé, la note obtenue au devoir compte pour environ 50 % de la note globale. Deux<sup>15</sup> évaluations de moindre enjeu sommatif sont prises en compte pour peser, chacune, environ 20 % du total ;
- pour une organisation trimestrielle, dans le cas du trimestre où ni le devoir sommatif pluridisciplinaire ni le projet expérimental et numérique ne sont comptabilisés, la note est construite à partir de trois évaluations de moindre enjeu sommatif comptant, chacune, pour environ 30 % de la note de ce trimestre.

L'évaluation des travaux réalisés hors la classe peut compléter la moyenne sans excéder 20 % de la note globale.

Ainsi, à titre d'exemple, dans le cas d'une organisation trimestrielle, on pourra articuler l'évaluation en classe de première de la façon suivante :

- Trimestre 1 : les notes prises en compte correspondent à trois devoirs en classe de coefficient 2 et un travail collaboratif hors la classe de coefficient 1 ;
- Trimestre 2 : un devoir sommatif pluridisciplinaire (coefficient 2) et deux autres notes (coefficient 1 chacune), par exemple un travail pratique et une analyse documentaire réalisés en classe, sans travail hors la classe pris en compte ;
- Trimestre 3 : une note de projet expérimental et numérique (coefficient 2) et deux autres notes (coefficient 1 chacune), par exemple un devoir sur table et un exposé oral, ainsi qu'une activité hors la classe (coefficient 1).

---

<sup>13</sup> Les pourcentages indiqués sont des ordres de grandeur. Par exemple, pour un pourcentage indiqué de 50 %, un intervalle de 40 % à 60 % est possible.

<sup>14</sup> Trois pour une organisation semestrielle

<sup>15</sup> Trois pour une organisation semestrielle

En classe de terminale :

Deux cas sont à considérer selon que la période considérée (trimestre ou semestre) comprend ou non un devoir sommatif pluridisciplinaire.

Il est recommandé d'appliquer les principes suivants :

- pour une période où un devoir sommatif pluridisciplinaire est comptabilisé, la note obtenue au devoir compte pour environ 50 % de la note globale. Deux<sup>2</sup> évaluations de moindre enjeu sommatif sont prises en compte pour représenter, chacune, 20 à 30% du total ;
- pour une période où aucun devoir sommatif pluridisciplinaire n'est comptabilisé, la note est construite à partir de trois<sup>16</sup> évaluations de moindre enjeu sommatif comptant, chacune, pour environ 30 % de la note de ce trimestre.

L'évaluation des travaux réalisés hors la classe peut compléter la moyenne sans excéder de 20 % de la note globale.

Ainsi, à titre d'exemple, pour une organisation trimestrielle, on pourra articuler l'évaluation en classe de terminale de la façon suivante :

- Trimestre 1 : un devoir interdisciplinaire commun (coefficient 3) ; deux autres notes, chacune au coefficient 1, correspondent à un devoir sur table et à un travail collaboratif en classe ; la moyenne prend également en compte une analyse de données réalisée hors la classe (coefficient 1) ;
- Trimestre 2 : un devoir interdisciplinaire commun (coefficient 2) ; deux autres notes (coefficient 1 chacune), par exemple un travail pratique et un travail à l'oral réalisés en classe ;
- Trimestre 3 : trois évaluations notées en classe (coefficient 2 chacune) : par exemple un devoir sur table, un travail pratique et/ou collaboratif et un exposé oral ; la moyenne prend en compte un travail réalisé hors la classe (coefficient 1).

### Une nécessaire réflexion collective

Les enseignants des différentes disciplines concernées doivent impérativement adopter une approche commune de l'évaluation et harmoniser leurs pratiques, notamment en ce qui concerne l'évaluation des compétences associées aux trois objectifs généraux de formation rappelés plus haut. L'organisation et la correction des évaluations sommatives pluridisciplinaires est particulièrement favorable au développement d'une culture interdisciplinaire. Les échanges associés sont de nature à développer et enrichir les interactions au sein de l'équipe pédagogique en charge de l'enseignement scientifique pour le plus grand bénéfice des élèves.

### Mathématiques (cas des séries ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG, STHR et S2TMD de la voie technologique)

Le préambule commun de ce guide contribue à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines. Sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les

---

<sup>16</sup> Quatre dans le cas d'une organisation semestrielle